

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2020

RELATIF AU PARQUET EUROPÉEN ET À LA JUSTICE PÉNALE SPÉCIALISÉE - (N° 2731)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL109

présenté par
Mme Moutchou, rapporteure

ARTICLE 8

À l'alinéa 17, après la référence :

« 706-107 »,

insérer les mots :

« du présent code ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision, le code de l'environnement étant cité juste avant deux références au code de procédure pénale.